

www.anfh.fr centre

PLAN D'ACTIONS RÉGIONALES 2016

AXE 1 - PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS

AXE 2 - PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

AXE 3 - GESTION ADMINISTRATIVE

AXE 4 - PÉDAGOGIE, MANAGEMENT D'UNE ÉQUIPE OU D'UN SERVICE

AXE 5 - HYGIÈNE, ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES ÉQUIPEMENTS

AXE 6 - SERVICES LOGISTIQUES

AXE 7 - PRÉPARATION AUX CONCOURS ET FORMATIONS QUALIFIANTES



ÉDITO

L'ANFH Centre propose à ses adhérents un Plan Régional d'Actions de formation qui s'étoffe au fil des années en fonction des demandes des établissements et des priorités retenues par les administrateurs régionaux.

Ainsi en 2014, 580 groupes ont été organisés dans 64 thèmes différents, représentant 1 270 K € d'achats de formations et 5421 agents formés.

En 2015, les 600 groupes seront dépassés!

Vous trouverez dans l'édition 2016 des formations qui se poursuivent, des programmes de DPC, de nouvelles formations facilement identifiables, en particulier deux nouveaux dispositifs du projet stratégique régional :

- nouveau plan d'accompagnement à la GPMC,
- accompagnement des politiques de prévention et santé au travail.

Le contenu des 2 projets (accompagnement et formations) sont détaillés dans les programmes d'action et leur financement sera assuré par l'ANFH et les partenaires qu'elle a mobilisés. Ainsi ne restera à la charge des établissements qu'une partie des coûts des formations.

Ce Plan de formations régionales, reprend la mise en page de 2015 que vous avez appréciée, même code couleur, mêmes documents complémentaires (document synthétique et classement des formations par métiers), il est à votre disposition sous format papier et sous format dématérialisé sur le site régional : **www.anfh.fr/centre**

L'ANFH Centre réalise pour les établissements, les achats de formations du plan régional, en publiant les cahiers des charges sur le site national de l'ANFH, garantissant ainsi le libre accès des prestataires et leur égalité de traitement. La commission d'appels d'offres est composée des membres du CPR et des salariés de la délégation. Elle est précédée d'une commission préparatoire à la CAO organisée systématiquement pour analyser les offres. Cette commission est composée des administrateurs mais également d'experts des établissements.

Vous pouvez vous associer à la rédaction des cahiers des charges et à la participation à la commission préparatoire à la CAO...

Evelyne Desbrosses Déléguée régionale par intérim

Toute information générale sera diffusée par la Newsletter.

www.anfh.fr/centre
Rubrique

"services aux établissements"

"NEWSLETTERS ANFH CENTRE"

L'organisation de ces actions de formation permet de mettre en commun des besoins de formations identiques à plusieurs établissements adhérents, de promouvoir un dispositif de formation dans un cadre élargi et de proposer aux établissements des actions de formation « clé en main ».

La délégation réalise pour les établissements de la région l'ensemble du processus d'ingénierie de formation : cahier des charges, mise en concurrence, négociation, contractualisation, planification, mise en place des formations, suivi des formations... Ces thèmes, correspondant au recueil des besoins des établissements, sont recensés lors des réunions départementales, sur demande des établissements, ou selon l'actualité et les préconisations de la DGOS. Le choix des thèmes est arrêté par le Conseil Pédagogique Régional qui constitue également la commission d'Analyse des Offres.

Les établissements sont associés à la rédaction des cahiers des charges. Les membres du CPR et du Résoforce (les responsables formation des établissements) participent avec la délégation à l'analyse de toutes les offres avant la réunion plénière de la CAO (Commission d'Analyse des Offres).

Le coût pédagogique est imputé (au prorata du nombre d'agents participants) sur les crédits du plan de formation de l'établissement et/ou sur les crédits régionaux de l'ANFH selon les dispositifs.

D'autres formations peuvent être proposées en fonction des demandes des établissements ou du CPR.

SOMMAIRE

MODALITÉS DE GESTION DU PLAN D'ACTIONS RÉGIONALES	P. 6
ACTIONS DE FORMATION	P. 7
AXE 1 - PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS	P. 12
AXE 2 - PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES	P. 19
AXE 3 - GESTION ADMINISTRATIVE	P. 23
AXE 4 - PÉDAGOGIE, MANAGEMENT D'UNE ÉQUIPE OU D'UN SERVICE	P. 25
AXE 5 - HYGIÈNE, ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES ÉQUIPEMENTS	P. 29
AXE 6 - SERVICES LOGISTIQUES	P. 30
AXE 7 - PRÉPARATION AUX CONCOURS ET FORMATIONS QUALIFIANTES	P. 31
EMPLOIS D'AVENIR	P. 32
JOURNÉES D'INFORMATIONS	P. 33
FINANCEMENTS	P. 33
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PERSONNELS DE FORMATION	P. 34
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL	P. 36
DISPOSITIF FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE LA FPH DE LA RÉGION CENTRE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GPMC	P. 38
RESEAUX PROFESSIONNELS ET SERVICES DE L'ANFH CENTRE	P. 40
INFORMATIONS ET RAPPELS	P. 41

MODALITÉS DE GESTION DU PLAN D'ACTIONS RÉGIONALES

- Au cours des réunions départementales 2015, l'ANFH Centre avec les établissements présents construira et planifiera les groupes de formation (intra et inter-établissements) pour le plan de formation 2016 sous réserve d'un nombre suffisant de participants.
- À la suite, les établissements valideront et s'engageront financièrement sur le tableau récapitulatif de leur programmation transmis par l'ANFH.
- En l'absence de confirmation des établissements, l'ANFH considérera la programmation reçue comme validée.
- Au 31 décembre 2015, tout groupe inférieur à 6 agents sera annulé.
- Au cours de l'année, l'ANFH programmera exclusivement des demandes de groupes constitués d'un minimum de 6 agents. Dans un souci de compléter les groupes, l'ANFH communiquera les places disponibles via la Newsletter.
- L'ANFH se chargera de saisir les actions régionales qui ont été retenues par les établissements.
- Pour éviter de pénaliser financièrement les autres établissements inscrits, chaque établissement respectera l'engagement pris lors de la constitution du groupe.
- Convocation: L'ANFH communiquera uniquement, aux établissements et aux prestataires, le nombre d'agents inscrits par établissement avec l'adresse mail du chargé de formation.
- L'organisme pourra être amené à demander des précisions sur le public concerné par la formation.

 Les établissements d'accueil seront contactés par les organismes de formation pour les modalités d'organisation.

MATÉRIELS

- > L'organisme se doit d'apporter les matériels pédagogiques dont il aura usage au cours de la formation (ordinateur portable, vidéo projecteur, magnétoscope, ...).
- > Toutefois, l'établissement d'accueil peut disposer des matériels souhaités par l'organisme et peut accepter de les mettre à sa disposition. L'organisme devra s'assurer de ces possibilités par ses propres moyens avant que ne débute la formation.
- > Tout matériel mis à la disposition de l'organisme par l'ANFH ou un établissement hospitalier devra être restitué à l'issue de chaque journée de formation en l'état dans leguel il lui a été prêté.

PHOTOCOPIES ET DOCUMENTS

- > Les dossiers documentaires et livrets stagiaires seront à la charge de l'organisme de formation retenu.
- > Aucune reprographie ne sera effectuée dans les locaux de la délégation régionale ou de l'établissement d'accueil.

Les programmes détaillés
sont disponibles sur le site internet :

www.anfh.fr/centre

Rubrique

"services aux établissements"

"offre de formation"

ou Rubrique

> OFFRE DE FORMATION

ACTIONS DE FORMATIONS

AFR-AFN-ACN

DÉFINITION

Les actions de formation régionales et nationales sont financées par les fonds collectés et mutualisés par l'ANFH. Les coûts pédagogiques sont pris en charge par les fonds régionaux et nationaux de l'ANFH. Les thèmes de formation sont fixés par les instances paritaires de l'ANFH. Les organismes de formation sont mis en concurrence par appels d'offres, selon la procédure d'achat de l'ANFH.

AFR - ACTIONS DE FORMATIONS RÉGIONALES

Parmi les actions de formation coordonnées, des actions sont soutenues par le Conseil Régional de Gestion pour accompagner sa politique régionale ou ses partenariats. Les coûts pédagogiques sont financés par la délégation régionale pour les adhérents. Seuls les frais de déplacement, d'hébergement et de traitement restent alors à la charge de l'établissement.

AFN - ACTIONS DE FORMATIONS NATIONALES

Parmi les axes et actions de formations nationales prioritaires à caractère pluriannuel proposés par la Direction Générale de l'Offre de Soins du Ministère de la Santé et des Sports, l'ANFH a retenu des actions de formation qui viennent compléter le plan régional. Les coûts pédagogiques sont financés par le siège national pour les établissements adhérents. Seuls les frais de déplacement, d'hébergement et de traitement restent alors à la charge de l'établissement.

ACN - ACTIONS DE FORMATIONS COORDONNÉES NATIONALES

Les ACN répondront à des demandes « récurrentes » et/ou tout ou en partie « génériques » (quelle que soit la région et la taille de l'établissement). La mutualisation de ces besoins permettra d'une part, aux délégations ANFH d'élargir leur offre et d'autre part, aux établissements de se recentrer sur leurs besoins spécifiques en formations liés au projet d'établissement.

Toute nouvelle formation sera communiquée via la **NEWSLETTER**

SOMMAIRE

PAR AXF

A	V	7
A	A	

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS P. 12

H 122 BIENTRAITANCE EN INSTITUTION

Public : Professionnels de santé exerçant en secteurs sanitaire ou médico-social

H 130 LA PRISE EN CHARGE NUTRITIONNELLE

DPC DES PERSONNES ÂGÉES

Public : Personnels de soins (AS, IDE, Diététicien) et personnels de cuisine

H 131 PRÉVENIR LES TROUBLES DE LA

DPC DÉGLUTITION NOUVEAUTÉ

Public : Tout personnel issu d'établissements publics de santé

H 180 CONNAISSANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE POUR PERSONNEL NON SOIGNANT

Public : Personnels non qualifiés en soins ou nouveaux arrivants en établissement pour personnes âgées

H 191 AFN2015 VIOLENCE CONJUGALE OU DPC FAMILIALE : IDENTIFICATION

DPC FAMILIALE : IDENTIFICATION ET PRISE EN CHARGE

Public: Tous les professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux notamment des services d'urgence, de gynécologie obstétrique, des services de pédiatrie et tous autres services hospitaliers

H 310 ASH EN ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX : DISPOSITIF MODULAIRE

Public : Agents des Services Hospitaliers, Agents des Services Hospitaliers Qualifiés, Maitresses de Maison, Agents d'Entretien Qualifiés, C.U.I.-C.A.E.

S 100 SOINS ET HYGIÈNE DES PIEDS DPC DES PERSONNES ÂGÉES

Public : Personnels de soins

S 101 VALORISER L'IMAGE DE LA PERSONNE

DPC ÂGÉE EN INSTITUTION

Public : Personnels exerçant auprès des personnes âgées

S 120 COMPRENDRE ET PRENDRE EN CHARGE

DPC LES PERSONNES DÉSORIENTÉES

Public : Personnels de soins exerçant auprès des personnes désorientées

S 122 MALADIE D'ALZHEIMER : QUELLES

OPC TECHNIQUES DE SOINS ?

Public: Tous les professionnels de santé prenant en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (AS, AMP, AVS, ASH, IDE, psychologues, professionnels de rééducation).

S 125 LA SANTÉ BUCCO DENTAIRE DES PERSONNES FRAGILISÉES OU DÉPENDANTES

Public: Cadres de santé, Infirmiers, Aides soignants, Aides médico-psychologiques, Auxiliaires de vie sociale. Services de Gériatrie, unités de soins de longue durée (USLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), santé mentale, unités de soins palliatifs. Services accueillant des patients à risques: cardiologie, cancérologie, réanimation...

S 126 PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PPC PSYCHIATRIQUES EN EHPAD

Public : Personnels exerçant en EHPAD

S 127 AFN2015 PRISE EN CHARGE SOMATIQUE DES PATIENTS ADULTES AYANT UNE PATHOLOGIE PSYCHIATRIQUE SÉVÈRE

Public: Psychiatres, infirmiers exerçant en psychiatrie

S 130 LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Public : Cadres de santé, infirmiers, aidessoignants, agents de services hospitaliers

S 135 ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

Public : Professionnels souhaitant s'engager dans une démarche d'éducation thérapeutique

S 140 MANUTENTION ET AUTONOMIE

DPC DES PERSONNES ÂGÉES

Public : Personnels exerçant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes

S 162 DÉMARCHE PALLIATIVE ET

DPC ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS CONFRONTÉS À DES SITUATIONS DE FIN

Public : Personnels de soins de services non spécialisés

S 173 ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

Public : Aides-soignants, Aides médicopsychologiques, Auxiliaires de Vie sociale des services PASA, UHR, USLD

S 180 CONSOLIDATION DES SAVOIRS EN

DPC PSYCHIATRIE

Public: Infirmiers du secteur psychiatrique

S 220 LES TRANSMISSIONS CIBLÉES

Public: L'ensemble du personnel soignant (CADRE, IDE, AS, ...)

S 230 SEXUALITE DES PERSONNES ACCUEILIES

DPC EN INSTITUTION

NOUVEAUTÉ

Public : Personnels exerçant auprès des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées

S 231 ÉMERGENCE DE LA SEXUALITE DES

DPC ADOLESCENTS EN INSTITUTION NOUVEAUTÉ

Public : Personnel des établissements médicosociaux accueillant des adolescents

AXE 2

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

P. 18

H 102 AFGSU NIVEAU 1

Public : Personnels administratifs, techniques et ouvriers

H 103 AFGSU NIVEAU 2

DPC

Public: Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique: Médecins, Sages femmes, Préparateurs en pharmacie, Auxiliaires médicaux, Infirmiers, Masseurs kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Psychomotriciens, Orthophonistes, Manipulateurs électro-radiologie médicale, Diététiciennes... Autres professionnels de santé soumis aux AFGSU: Préleveurs de laboratoire, Aides soignants, Ambulanciers

H 105 RECYCLAGE AFGSU NIVEAU 1

Public : Personnels titulaires de l'AFGSU de niveau 1

H 106 RECYCLAGE AFGSU NIVEAU 2

Public : Personnels titulaires de l'AFGSU de niveau 2

H 110 PRÉVENTION ET GESTION DES SITUATIONS

DPC DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITÉ

Public : Personnels de soins, éducatifs et administratifs

H 112 PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE

DPC Public : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

H 123 COMPRENDRE ET GÉRER LES PETITS

DPC CONFLITS

Public : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

H 131 PRÉVENIR LES TROUBLES DE

DPC LA DÉGLUTITION

NOUVEAUTÉ

Public : Tout personnel issu d'établissements publics de santé

H 140 PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Public: Directeurs, DRH, personnels d'encadrement, médecins du travail, ergonomes, responsables qualité, CHSCT, personnes impliquées dans le Plan de Prévention

H 141 VERS LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Public : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

SOMMAIRE

PAR AXF

H 310 GESTES ET POSTURES - PORT DE CHARGES LOURDES

Public : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

S169 PRÉVENTION DES ERREURS DPC MÉDICAMENTEUSES ÉVITABLES

Public : Infirmiers, préparateurs en pharmacie hospitalière et cadres de santé.

H 390 COMMUNICATION ÉCRITE : PRISES DE NOTES, ...

Public : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

AXE 4

PÉDAGOGIE, MANAGEMENT D'UNE ÉQUIPE OU D'UN SERVICE

P. 24

AXE 3

GESTION ADMINISTRATIVE

P. 21

A 111 COMPTABILITÉ ET GESTION FINANCIÈRE

Public: Personnels administratifs des EHPAD

A 130 **DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES CHARGÉS DE FORMATION**

Public : Personnels chargés de la formation

A 150 FORMATION DE BASE À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : DISPOSITIF MODULAIRE

Public: Personnels administratifs

H 160 MULTI + : DEVENIR ANIMATEUR D'ÉTABLISSEMENT

Public : Les cadres de proximité administratifs, personnels de soins, techniques...

H 161 MULTI + : MIEUX COMPRENDRE SA CARRIÈRE ET SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Public : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux (avoir 6 mois d'ancienneté minimum dans l'établissement)

ENCADREMENT

H 192 AFN2015 LE TRAVAIL DES SENIORS DPC ET LA SECONDE PARTIE DE CARRIÈRE

Public: Personnel d'encadrement

H 195 FORMATION MODULAIRE POUR LES CADRES HOSPITALIERS

Public: Tous les cadres hospitaliers

H 200 FORMATION À L'ENCADREMENT DE PROXIMITÉ

Public : Personnels issus d'établissements publics de santé, sociaux et médicosociaux avec des fonctions d'encadrant de proximité dans les services administratifs, de soins, médico-techniques et techniques.

S 185 INFIRMIER COORDINATEUR EN EHPAD

DPC Public : Infirmiers coordinateurs en EHPAD ou faisant fonction

FORMATION - TUTORAT

H 660 ANIMATEUR-FORMATEUR DPC

Public : Professionnels amenés à animer des programmes DPC, Professionnels ayant déjà animé et suivi une formation de formateurs

H 670 FORMATEUR INTERNE OCCASIONNEL + DPC ANIMATEUR-FORMATEUR DPC

Public : Toutes personnes qui seront chargées de construire et d'animer des programmes DPC internes

S 141 FORMATION DE FORMATEURS INTERNES À

DPC LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES NOUVEAUTÉ

Public : Personnels de soins (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, aides-soignants, AMP, ambulanciers)

S 181 TUTORAT DES NOUVEAUX INFIRMIERS EXERCANT EN PSYCHIATRIE

Public : Cadres de santé et infirmiers expérimentés en psychiatrie

S 190 ENCADREMENT ET TUTORAT DES ÉTUDIANTS

DPC IDE DANS LE CADRE DU RÉFÉRENTIEL LMD

Public: Infirmiers et cadres

S 191 TUTORAT DES ELEVES AIDE SOIGNANT DPC ET AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE NOUVEAUTÉ

Public : les professionnels de santé prenant en charge le tutorat des élèves aide-soignant et auxilliaires de puériculture

AXE 5

HYGIÈNE, ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES ÉQUIPEMENTS

P. 27

H 320 ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES LOCAUX

Public : Professionnels d'un même établissement concernés par l'hygiène des locaux

T 160 PROFESSIONNALISATION DES AGENTS DE MAINTENANCE GÉNÉRALE DES BÂTIMENTS

Public : Agents en charge de la maintenance des bâtiments et des installations

AXE 6

SERVICES LOGISTIQUES

P. 28

LA RESTAURATION

T 111 ÉVALUER SA DÉMARCHE HACCP

Public : Personnels de cuisine ayant une expérience de démarche HACCP

T 170 FORMATIONS MODULAIRES POUR LES PERSONNELS DE CUISINE

Public : Tous les personnels de cuisine

T 175 CONNAISSANCE ET MISE EN ŒUVRE DU PMS

Public : Tous les personnels de cuisine ayant une responsabilité de la mise en place du PMS

AXE 7

PRÉPARATION AUX CONCOURS ET FORMATIONS QUALIFIANTES

P. 31

P 100 DISPOSITIF DE PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE EN INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET ÉCOLES SOCIALES

Public : Tout agent de la Fonction Publique Hospitalière préparant l'entrée dans un Institut de Formation aux métiers sanitaires et sociaux

P 120 **DISPOSITIF DE PRÉPARATION À LA QUALIFICATION**

Public : Agents en emploi d'avenir

Les programmes détaillés sont disponibles sur le site internet :

www.anfh.fr/centre

Rubrique

"services aux établissements"
"offre de formation"

ou Rubrique

> OFFRE DE FORMATION

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS

H 122 BIENTRAITANCE EN INSTITUTION

DPC

PUBLIC : Professionnels de santé exerçant en secteurs sanitaire ou médico-social

OBJECTIFS:

- > Actualiser ses connaissances en matière de bientraitance
- > Analyser ses pratiques professionnelles et définir un plan d'amélioration
- > Consolider ses compétences

ORGANISME: DEMETER SANTE

DURÉE : 3 jours (2 + 1)

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

H 130 LA PRISE EN CHARGE NUTRITIONNELLE DES PERSONNES ÂGÉES DPC

PUBLIC : Personnels de soins (AS, IDE, Diétiticien) et personnels de cuisine **OBJECTIFS :**

- > Connaître les différents aspects et les spécificités de la prise en charge nutritionnelle des personnes âgées
- > Savoir réagir de façon appropriée face à un résidant âgé présentant des troubles nutritionnels

ORGANISME: IRFA EVOLUTION

DURÉE: 3 jours (2 + 1)

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

H 131 PRÉVENIR LES TROUBLES DE LA DÉGLUTITION

DPC NOUVEAUTÉ

PUBLIC : Tous les personnels issus d'établissements publics de santé **OBJECTIFS :**

- > Connaître et comprendre la complexité des troubles de la déglutition en lien avec le polyhandicap, l'âge ou certaines pathologies tant sur le plan pratique que théorique
- > Savoir repérer les dysfonctionnements, identifier les situations à risques et les signaux d'alerte.
- > Prévenir, rééduquer, surveiller et traiter une personne atteinte de troubles de la déglutition par une adaptation des repas (textures solides, liquides, manger mains,...), par son installation physique,...
- > Apprendre à identifier une obstruction partielle ou totale des voies respiratoires.

ORGANISME: TONIC Plus

DURÉE: 2 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

H 180 CONNAISSANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE POUR PERSONNEL NON SOIGNANT

PUBLIC : Personnels non qualifiés en soins ou nouvel arrivant en établissement pour personnes âgées

OBJECTIFS:

- > Prendre conscience que le vieillissement normal (hors maladies) altère les cinq sens : Toucher, odorat, goût, vision et audition favorisant aussi le repli sur elle même de la personne vieillissante,
- > Apporter un ensemble de connaissances sur la personne âgée : la dépression, la maladie d'Alzheimer, l'hygiène de la personne âgée, les risques d'infection,
- > Repérer les principaux risques liés au vieillissement : les sources de stress, la démence, les chutes, la douleur, la dénutrition, la déshydratation, la presbyacousie
- > Réfléchir aux besoins et aux attentes de la personne âgée,
- > Connaître l'environnement technique de la personne âgée : connaissance des cannes, déambulateurs et autres fauteuils roulants,
- > Se sensibiliser aux techniques de base de communication avec la personne âgée

ORGANISME: B. ORELLANA.

DURÉE: 2 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

H 191 AFN2015 VIOLENCE CONJUGALE OU FAMILIALE : IDENTIFICATION ET PRISE EN CHARGE

PUBLIC : Tous les professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux notamment des services d'urgence, de gynécologie obstétrique, des services de pédiatrie et tous autres services hospitaliers

OBJECTIFS:

- > Contribuer, en équipe, au repérage et à la prise en charge des personnes victimes de violences familiales ou conjugales
- > Identifier les politiques publiques, nationales, Européennes et Internationales voir locale dans le domaine de la protection des victimes des violences conjugales et familiales
- > Identifier les données statistiques, épidémiologiques et les répercussions sur la santé sur le plan physique, psychologique et les coûts engendrés
- > Repérer les signes et les comportements permettant de suspecter l'existence de violences dans le cadre d'une prise en charge adaptée
- > Établir une communication adaptée avec la victime afin de favoriser une relation de confiance
- > Mobiliser les acteurs internes et externes dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire
- > Participer à l'élaboration d'un plan d'actions applicable dans son établissement

ORGANISME: FORMAVENIR

PERFORMANCES **DURÉE:** 3 jours (2 + 1)

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

H 310 ASH EN ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX : DISPOSITIF MODULAIRE

PUBLIC : Agents des Services Hospitaliers, Agents des Services Hospitaliers Qualifiés, Maitresses de Maison, Agents d'Entretien Qualifiés, C.U.I.-C.A.E. **OBJECTIFS :**

> Permettre aux Agents des Services Hospitaliers de trouver leur place au sein de l'institution, de développer leurs compétences techniques et relationnelles auprès des patients, des familles et au sein de l'équipe soignante hospitalière, et de satisfaire aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :

> Module 1 - Rôle de l'ASH dans l'équipe hospitalière : Mieux se situer dans l'équipe de soins et dans l'institution : fonction, rôle, tâches et périmètre

> Module 2 - Communication avec le patient, sa famille et l'équipe :

Comprendre l'importance de l'écoute et du respect du patient pour son bien être et celui de sa famille

> Module 3 - Préservation de l'autonomie du patient :

Apprendre à concourir au maintien de l'autonomie et mettre en œuvre les modalités pratiques dans tous les actes de la vie quotidienne, à partir du degré d'autonomie déterminé par l'équipe soignante

> Module 4 - Assistance aux patients dans les actes de la vie quotidienne :

Se positionner dans les différents actes de la vie quotidienne, connaître les méthodes pour répondre aux mieux au confort, au bien être physique et psychologique et à la sécurité du patient

> Module 5 - Le service des repas :

Identifier l'importance du repas pour le patient et connaître les techniques de service à table ou en chambre

- > Module 6 Gestes et postures port de charges lourdes : Connaître les différentes techniques de manipulation de charges lourdes
- > Module 7 L'entretien du linge :

Connaître les produits et techniques adaptés à l'entretien courant des vêtements

ORGANISME: RÉSEAU CEDRE

SANTE

DURÉE: 1 jour par module **CONTACT:** COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

S 100 SOINS ET HYGIÈNE DES PIEDS DES PERSONNES ÂGÉES

DPC

PUBLIC: Personnels de soins **OBJECTIFS:**

- > Connaître les principes élémentaires de l'hygiène du pied de la personne âgée
- > Identifier les personnes qui requièrent des soins spécifiques des pieds
- > Pratiquer des soins de pieds en toute sécurité en respectant les limites de son intervention
- > Savoir alerter le médecin et les spécialistes si besoin

ORGANISME: IRFA EVOLUTION

DURÉE : 3 jours

CONTACT: COUTON Nathalie

S 101 VALORISER L'IMAGE DE LA PERSONNE ÂGÉE EN INSTITUTION

DPC

PUBLIC: Personnels exerçants auprès des personnes âgées **OBJECTIFS:**

- > Développer la qualité de la relation à la personne âgée à travers les techniques des soins esthétiques
- > Réaliser les soins esthétiques de base adaptés à la personne âgée
- > Donner des conseils d'hygiène, de beauté, de confort dans le respect de la personne âgée
- > Intégrer les soins esthétiques dans le projet de soin de la personne âgée
- > Orienter la personne vers un professionnel spécialisé

ORGANISME: FORMA SANTÉ

DURÉE: 3 jours

CONTACT: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

S 120 COMPRENDRE ET PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES DÉSORIENTÉES

DPC

PUBLIC : Personnels de soins exerçant auprès des personnes désorientées **OBJECTIFS :**

- > Apporter une meilleure compréhension des différentes pathologies et leurs manifestations
- > Contribuer à l'élaboration d'un soin personnalisé
- > Permettre l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la prise en charge au quotidien des personnes désorientées
- > Consolider les aptitudes relationnelles aidantes.

ORGANISME: FORMA SANTE

DURÉE: 3 jours

CONTACT: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

S 122 MALADIE D'ALZHEIMER : QUELLES TECHNIQUES DE SOINS ?

DPC

PUBLIC : Tous les professionnels de santé prenant en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (AS, AMP, AVS, ASH, IDE, psychologues, professionnels de rééducation).

OBJECTIFS:

- > S'approprier des techniques d'écoute et de communication pertinentes avec le patient et leur famille.
- > Apprendre à gérer les troubles du comportement des personnes ayant une maladie d'Alzheimer et leur dispenser des soins.
- > Acquérir des techniques de soins adaptées.
- > Construire des « projets » adaptés aux situations liées à la maladie d'Alzheimer

ORGANISME: IRAP SANTE **DURÉE:** 3 jours (2+1) **CONTACT:** N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

S 125 LA SANTÉ BUCCO DENTAIRE DES PERSONNES FRAGILISÉES OU DÉPENDANTES

DPC

PUBLIC : Cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, aides médicopsychologiques, auxiliaires de vie sociale, services de gériatrie, unités de soins de longue durée (USLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), santé mentale, unités de soins palliatifs, services accueillant des patients à risques : cardiologie, cancérologie, réanimation...

OBJECTIFS:

- > Connaître et maîtriser les techniques d'hygiène bucco-dentaire de manière à assurer une prise en charge conforme aux bonnes pratiques,
- > Identifier les besoins spécifiques en hygiène bucco-dentaire (handicap, dépendance, troubles cognitifs, maladies chroniques, soins palliatifs...).

ORGANISME: FORMAVENIR

DURÉE : 2 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

S 126 PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES EN EHPAD

DPC

PUBLIC: Personnels exerçant en EHPAD **OBJECTIFS:**

- > Connaître les différentes pathologies psychiatriques, leurs caractéristiques et leurs manifestations
- > Identifier les besoins spécifiques, ainsi que les soins adaptés à ces besoins
- > Connaître les différents traitements prescrits
- > Acquérir des compétences nouvelles dans l'accompagnement relationnel, avec ses limites et les techniques à adapter dans les actes quotidiens
- > Renforcer la cohérence des pratiques de l'équipe pluri professionnelle,
- > Encourager à se faire aider par des ressources spécialisées extérieures

ORGANISME : ADVITAM **DURÉE :** 3 jours (2+1)

CONTACT: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

S 127 AFN2015 PRISE EN CHARGE SOMATIQUE DES PATIENTS ADULTES AYANT UNE PATHOLOGIE PSYCHIATRIQUE SÉVÈRE

DPC

PUBLIC: Psychiatres, infirmiers exerçant en psychiatrie **OBJECTIFS:**

- > Initier la prise en charge somatique des patients hospitalisés en psychiatrie
- > Situer la place des soignants en psychiatrie dans le parcours de soins
- > Repérer les modes de vie et comportements à risques
- > Organiser des actes de prévention dans l'établissement
- > Mettre en œuvre un plan d'actions permettant le dépistage et le suivi de pathologies somatiques
- > Formaliser un relais avec l'entourage, les professionnels de santé et les services sociaux, pour la prise en charge initiée au cours de l'hospitalisation

ORGANISME: FORMAVENIR

PERFORMANCES **DURÉE:** 3 jours (2 + 1)

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

S 130 LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

DPC

PUBLIC : Cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, ... **OBJECTIFS :**

- > Définir les connaissances et les compétences des équipes de soignants dans le domaine de la prise en charge de la douleur,
- > Comprendre le phénomène douloureux, le reconnaître et l'évaluer,
- > Savoir utiliser des outils d'évaluation de la douleur et réaliser un entretien d'appréciation de la douleur
- > Connaître les différents traitements de la douleur : traitements et techniques corporels, antalgiques,
- > Développer un projet d'amélioration de la prise en charge de la douleur.

ORGANISME: ADVITAM **DURÉE:** 3 jours (2 + 1) **CONTACT:** N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

S 135 ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

DPC

PUBLIC: Professionnels souhaitant s'engager dans une démarche d'éducation thérapeutique

OBJECTIFS:

- > Connaitre, s'approprier et déployer la démarche d'éducation thérapeutique du patient : S'approprier la réglementation en vigueur
- > Acquérir les compétences listées dans l'arrêté du 2 aout 2010
- > Acquérir une méthodologie d'élaboration et de mise en place d'outils
- > Construire un outil type au regard d'une maladie chronique fréquente
- > Évaluer l'outil mis en place, la méthode et l'adapter

ORGANISME: FORMAVENIR **DURÉE:** 6 jours (2+2+2) **CONTACT:** COUTON Nathalie n.couton@anfh.fr

S 140 MANUTENTION ET AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

DPC

PUBLIC : Personnels exerçant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes

OBJECTIFS:

- > Apprendre à préserver et à stimuler les capacités physiques et motrices des personnes âgées pour favoriser et maintenir leur autonomie
- > Améliorer les conditions de travail des personnels exerçant auprès de personnes âgées ou handicapées vieillissantes pour réduire la pénibilité des tâches et la fatigue professionnelle

ORGANISME: ADVITAM

DURÉE: 4 jours

CONTACT: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

S 162 DÉMARCHE PALLIATIVE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS CONFRONTÉS À DES SITUATIONS DE FIN DE VIE DPC

PUBLIC : Personnels de soins de services non spécialisés **OBJECTIFS :**

- > Adopter une posture réflexive sur ses pratiques
- > Identifier ses connaissances pour les approfondir et les développer
- > Appréhender l'importance de la pluri-professionnalité dans la démarche palliative
- > Identifier les ressources disponibles sur son territoire pour soutenir sa pratique (réseau, équipe mobile de soins palliatifs,...)
- > Initier, au sein de son service, une démarche d'amélioration des pratiques en soins palliatifs

ORGANISME : EFORS **DURÉE :** 3 jours (2+1)

CONTACT: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

S 173 ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

DPC

PUBLIC : Aides-soignants, Aides médico-psychologiques, Auxiliaires de Vie sociale des services PASA, UHR, USLD

OBJECTIFS:

- > Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 h)
- > Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne (21 h) en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28 h)
- > Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 h)
- > Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28 h)

ORGANISME: INFOR SANTE **DURÉE:** 20 jours (5 + 3 + 4 + 4 + 4) **CONTACT:** N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

S 180 CONSOLIDATION DES SAVOIRS EN PSYCHIATRIE

DPC

PUBLIC: Infirmiers du secteur psychiatrique **OBJECTIFS:**

- > Poursuite du plan santé mentale
- > Compléter et illustrer par des cas cliniques, les connaissances de base nécessaires à la pratique professionnelle en psychiatrie
- > Développer le raisonnement clinique
- > S'inscrire dans une équipe pluridisciplinaire au niveau de la réflexion et de la prise en charge des soignés

ORGANISME: INFOR SANTE **DURÉE**: 15 jours en discontinu **CONTACT**: COUTON Nathalie

S 220 LES TRANSMISSIONS CIBLÉES

DPC

PUBLIC : L'ensemble du personnel soignant (CADRE, IDE, AS, ...) **OBJECTIFS :**

- > Apporter une culture « transmissions ciblées » aux soignants des EHPAD
- > Sensibiliser les agents aux enjeux pour l'établissement : son mode de financement avec la coupe PATHOS et AGIR
- > Comprendre l'intérêt de la traçabilité des activités de soins par l'utilisation des transmissions ciblées permettant l'évaluation PATHOS et AGIR.

ORGANISME : OBEA **DURÉE :** 1 jour

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

S 230 SEXUALITE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN INSTITUION DPC NOUVEAUTÉ

PUBLIC : Personnels exerçant auprès des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées

OBJECTIFS:

- > Différencier le besoin affectif du besoin sexuel et définir la sexualité
- > Saisir l'impact du vieillissement sur le corps et l'esprit de la personne
- > Intégrer les principes éthiques et législatifs
- > Respecter les libertés dans les pratiques quotidiennes

ORGANISME: ETHICARE

Formation **DURÉE:** 2 jours

CONTACT: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

S 231 ÉMERGENCE DE LA SEXUALITE DES ADOLESCENTS EN INSTITUTION

DPC NOUVEAUTÉ

PUBLIC : Personnels des établissements médico-sociaux et sanitaires accueillant des adolescents

OBJECTIFS:

- > Connaitre le droit en matière de sexualité
- > Repérer les attitudes adaptées, les réponses éducatives et les formes d'organisation répondant aux besoins des adolescents et de la vie en collectivité
- > Réintégrer tous ces éléments dans la dynamique du projet de vie de chaque personne et du projet d'établissement

ORGANISME : INFIPP DURÉE : 3 jours

CONTACT: COUTON Nathalie

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

H 102 AFGSU NIVEAU 1

PUBLIC: Personnels administratifs et techniques **OBJECTIFS:**

- > Prodiguer les premiers secours par des gestes simples et adaptés
- > Donner une alerte rapide et précise aux services médicaux de secours
- > Se préparer à l'obtention de l'AFGSU de niveau 1

ORGANISME : IFSU **DURÉE :** 2 jours

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

H 103 AFGSU NIVEAU 2

DPC

PUBLIC : Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique : Médecins, Sages femmes, Préparateurs en pharmacie, Auxiliaires médicaux, Infirmiers, Masseurs kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Psychomotriciens, Orthophonistes, Manipulateurs électroradiologie médicale, Diététiciennes, ...

Autres professionnels de santé soumis aux AFGSU : Préleveurs de laboratoire, Aides soignants, Ambulanciers

OBJECTIFS:

- > Utiliser des techniques non invasives
- > Donner une alerte rapide et précise aux services médicaux de secours
- > Se préparer à l'obtention de l'AFGSU de niveau 2

ORGANISME: FORMA SANTE

DURÉE: 3 jours

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

H 105 RECYCLAGE AFGSU NIVEAU 1

PUBLIC : Personnels titulaires de l'AFGSU de niveau 1 **OBJECTIFS :**

> Maintenir ses compétences à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale

ORGANISME : IFSU **DURÉE :** 1 jour

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

H 106 RECYCLAGE AFGSU NIVEAU 2

DPC

PUBLIC: Personnels titulaires de l'AFGSU de niveau 2

> Maintenir ses compétences à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale

ORGANISME: FORMA SANTE

DURÉE: 1 jour

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

H 110 PRÉVENTION ET GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITÉ

DPC

PUBLIC : Personnels de soins, éducatifs et administratifs **OBJECTIFS :**

- > Savoir adapter un comportement permettant de désamorcer une situation agressive
- > Savoir prévenir les situations de violence et d'agressivité
- > Savoir réagir en cas d'agressivité ou de violence en prenant en compte les particularités des patients, leurs familles et les conditions de travail de l'équipe

ORGANISME: IRFA EVOLUTION

DURÉE : 4 jours (2+2)

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

H 112 PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE

DPC

PUBLIC : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

OBJECTIFS:

- > Définir et analyser l'usure professionnelle et ses manifestations
- > Élaborer une démarche de prévention et de gestion des difficultés rencontrées au quotidien sur son poste de travail

ORGANISME: DEMETER SANTE

DURÉE : 3 jours (2+1)

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

H 123 COMPRENDRE ET GÉRER LES PETITS CONFLITS

DPC

PUBLIC : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

OBJECTIFS:

- > Favoriser la prise de conscience de ce qui facilite ou bloque la communication
- > Connaître les mécanismes de l'adaptation famille/institution
- > Développer de bonnes pratiques de communication au niveau du soignant comme de l'institution

ORGANISME : FORMA SANTE

DURÉE : 2 jours

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

H 131 PRÉVENIR LES TROUBLES DE LA DÉGLUTITION

DPC NOUVEAUTÉ

PUBLIC : Tous les personnels issus d'établissements publics de santé **OBJECTIFS :**

- > Connaître et comprendre la complexité des troubles de la déglutition en lien avec le polyhandicap, l'âge ou certaines pathologies tant sur le plan pratique que théorique
- > Savoir repérer les dysfonctionnements, identifier les situations à risques et les signaux d'alerte.
- > Prévenir, rééduquer, surveiller et traiter une personne atteinte de troubles de la déglutition par une adaptation des repas (textures solides, liquides, manger mains,...), par son installation physique,...
- > Apprendre à identifier une obstruction partielle ou totale des voies respiratoires.

ORGANISME : TONIC Plus

DURÉE: 2 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

H 140 PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

PUBLIC : Directeurs, DRH, personnels d'encadrement, médecins du travail, Ergonomes, Responsables qualité, CHSCT, personnes impliquées dans le Plan de Prévention

OBJECTIFS:

> Développer ses connaissances sur les RPS

- > Identifier les leviers de bien-être au plan individuel et collectif
- > Savoir construire un dispositif d'évaluation, de prévention et d'accompagnement
- > Élaborer un plan de prévention des risques et élaborer un dispositif d'accompagnement

ORGANISME: INFIPP **DURÉE:** 4 jours (3+1)

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

H 141 VERS LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

PUBLIC : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

OBJECTIFS:

- > Clarifier la représentation des notions de stress, mal-être et bien-être
- > Définir les composants de la souffrance au travail, de l'usure professionnelle et apprendre à y remédier
- > Identifier les leviers du bien-être au plan individuel et collectif

ORGANISME: DEMETER **DURÉE:** 4 jours (3+1)

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

H 310 GESTES ET POSTURES - PORT DE CHARGES LOURDES

PUBLIC : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

OBJECTIFS:

> Connaître les différentes techniques de manipulation de charges lourdes

ORGANISME: RESEAU CEDRE

SANTE

DURÉE: 1 jour

CONTACT: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

H 510 DROITS DES USAGERS

PUBLIC : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

OBJECTIFS:

- > Donner une place d'acteur à l'usager
- > Améliorer la prise en charge de l'usager à l'aide de la législation

ORGANISME: En cours de consultation

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

S 169 PRÉVENTION DES ERREURS MÉDICAMENTEUSES ÉVITABLES

DPC

PUBLIC : Cadres de santé, personnels soignants : IDE, préparateurs en pharmacie hospitalière,...

OBJECTIFS:

- > Comprendre comment se construit un accident médicamenteux
- > Identifier les facteurs pouvant favoriser la construction des accidents médicamenteux évitables
- > Connaitre les recommandations et la législation dans ce domaine
- > Savoir analyser un accident, connaître les outils d'analyse
- > Faire le lien entre les jurisprudences et les règles de bonnes pratiques applicables sur le circuit du médicament
- > Identifier les écarts entre son organisation et les recommandations à chaque étape composant le circuit du médicament
- > Identifier des pistes d'amélioration pour permettre la construction d'un plan d'actions

ORGANISME: FORMA SANTE

DURÉE: 2 jours

CONTACT: BONCOURRE Maffiel

m.boncourre@anfh.fr

GESTION ADMINISTRATIVE

A 111 COMPTABILITÉ ET GESTION FINANCIÈRE EN EHPAD

PUBLIC : Personnels administratifs des EHPAD **OBJECTIFS :**

- > Comprendre les états comptables
- > Maîtriser l'architecture budgétaire (documents constituant le budget, vocabulaire et mécanique)
- > Analyser les états financiers pour prendre les décisions financières pertinentes
- > Acquérir une méthodologie permettant d'optimiser ses prises de décisions financières
- > Maîtriser la logique budgétaire annuelle et pluriannuelle

ORGANISME: IRFOCOP

DURÉE: 3 jours

CONTACT: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

A 130 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES CHARGÉS DE FORMATION

PUBLIC : Personnels chargés de la formation **OBJECTIFS :**

- > Connaître la réglementation en matière de formation continue
- > Élaborer un plan de formation selon la nouvelle typologie prévue par le décret relatif à la FTLV dans la fonction publique hospitalière
- > Élaborer un cahier des charges et sélectionner un organisme
- > Évaluer le degré de satisfaction des stagiaires
- > Connaître la réglementation actualisée relative aux achats publics de formation

Une journée animée par l'équipe des conseillers de la délégation régionale ANFH Centre sur les dispositifs ANFH complète cette formation

ORGANISME: FORMAVENIR **DURÉE:** 3 jours + 1 jour ANFH **CONTACT:** COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

A 150 FORMATION DE BASE À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

PUBLIC: Personnels administratifs

OBJECTIFS:

> Assister le directeur et le chef de service DRH dans la gestion quotidienne du personnel.

PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS:

- > Module 1 : Statut du personnel hospitalier non médical
- > Module 2 : Statut du personnel médical
- > Module 3 : Instances de décisions et de consultation
- > Module 4 : Contrats de travail
- > Module 5 : Gestion de la paie du personnel non médical
- > Module 6 : Gestion de la paie du personnel médical
- > Module 7 : Retraite et prévoyance
- > Module 8 : L'avancement
- > Module 9: Gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles

ORGANISME: IRFOCOP
DURÉE: modules de 1 à 3 jours
CONTACT: COUTON Nathalie

H 160 MULTI +: DEVENIR ANIMATEUR D'ÉTABLISSEMENT

PUBLIC : L es cadres de proximité administratifs, personnels de soins, techniques...

OBJECTIFS:

- > Former un binôme de formateurs internes afin de diffuser MULTI + au sein des établissements
- > Favoriser la maîtrise et la mise en œuvre de la pédagogie MULTI +

ORGANISME: IRFA EVOLUTION

(2 intervenants) **DURÉE:** 3 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

H 161 MULTI + : MIEUX COMPRENDRE SA CARRIÈRE ET SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

PUBLIC : Tous les agents (avoir 6 mois d'ancienneté minimum dans l'établissement)

OBJECTIFS

- > Contribuer à l'intégration des personnels nouvellement recrutés mais aussi parfaire les connaissances des personnels déjà en fonction
- > Faire connaître le fonctionnement des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

ORGANISME: Animateurs

d'établissements **DURÉE :** 2 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

H 390 COMMUNICATION ÉCRITE: PRISE DE NOTES, ...

PUBLIC: Tous personnels

OBJECTIFS

- > Acquérir un esprit de synthèse
- > Approfondir différentes techniques de prises de notes efficaces en fonction de leur utilisation
- > Apprendre à structurer rapidement les idées développées et rédiger de manière concise
- > Développer des compétences pour adopter un style d'écriture professionnel
- > Prendre conscience de ses difficultés en français rédactionnel

ORGANISME : GIP FTLV IP **DURÉE :** 2 jours (1+1)

CONTACT: COUTON Nathalie

PÉDAGOGIE, MANAGEMENT D'UNE ÉQUIPE OU D'UN SERVICE

ENCADREMENT

H 192 AFN2015 LE TRAVAIL DES SÉNIORS ET LA SECONDE PARTIE DE CARRIÈRE

DPC

PUBLIC: Personnels d'encadrement **OBJECTIFS:**

Permettre aux cadres de la FPH de :

- > Accompagner l'agent dans son parcours professionnel et plus particulièrement dans sa seconde partie de carrière
- > Situer le rôle du cadre dans la gestion de carrières
- > Identifier les acteurs ressources et dispositifs adaptés en interne et en externe
- > Sensibiliser l'agent à la notion de parcours professionnel
- > Repérer les situations d'usures professionnelles
- > Collaborer à l'anticipation du maintien des compétences dans les services
- > Argumenter des propositions d'actions de valorisation du travail des seniors

ORGANISME : GRIEPS Durée : 3 jours (2 + 1)

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

H 195 FORMATION MODULAIRE POUR LES CADRES HOSPITALIERS

PUBLIC: Tous les cadres de la FPH: secteur soin, administratif, logistique, technique

OBJECTIFS:

Permettre au cadres de la FPH:

- > D'intégrer les évolutions de l'organisation de la santé dans leur management
- > De prendre leur place dans l'organisation et l'évolution de leur établissement
- > De donner du sens aux politiques de santé et politique institutionnelle auprès de leur équipe
- > De développer leurs compétences managériales
- > De mener des projets dans leur établissement
- > De s'inscrire dans l'opérationnalité et dans la stratégie suivant le poste occupé Le parcours comprendra un module de base avec des apports de base sur l'environnement de la FPH et l'accompagnement des cadres dans la construction de leur parcours de formation en fonction de leurs besoins, complété de 15 modules selon les domaines de compétences : **Pilotage de l'efficience - Gestion de l'activité - Management des ressources humaines - Communication - Développement personnel**

ORGANISME : SPH CONSEIL **DURÉE :** 2 à 3 jours selon les

modules

CONTACT: COUTON Nathalie

H 200 FORMATION À L'ENCADREMENT DE PROXIMITÉ

PUBLIC : Personnels issus d'établissements publics de santé, sociaux et médicosociaux avec des fonctions d'encadrant de proximité dans les services administratifs, de soins, médico-techniques et techniques

OBJECTIFS:

- > Apporter un éclairage sur l'environnement hospitalier
- > Indiquer les enjeux à l'équipe
- > Mener une réflexion sur la posture d'encadrement dans le secteur de la santé
- > Développer les compétences managériales
- > Acquérir des outils d'organisation du travail et de communication

ORGANISME: ADVITAM **DURÉE**: 7 jours (2+2+2+1) **CONTACT**: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

S 185 INFIRMIER COORDINATEUR EN EHPAD

DPC

PUBLIC: Infirmiers coordinateurs en EHPAD ou faisant fonction **OBJECTIFS:**

Mettre en évidence les difficultés auxquelles nos sociétés sont confrontées par rapport à la question du grand âge :

- > Être au clair avec les modes de fonctionnement des EHPAD
- > Identifier les enjeux des démarches qualité et les liens avec la lutte contre la maltraitance
- > Clarifier le rôle, la position et les missions de l'infirmier coordinateur en EHPAD
- > Développer ses connaissances de ce qu'est la dernière étape du cycle de la vie
- > Mieux cerner les besoins et les attentes des personnes âgées en institution
- > Mieux connaître les pathologies liées au grand âge et les troubles de comportement associés à des pathologies mentales courantes
- > Poser les principes fondamentaux des relations avec les personnes âgées accueillies en institutions
- > Réfléchir à la place des familles et aux relations qui peuvent être établies avec elles
- > Situer son propre rôle sur ces deux derniers points
- > S'approprier la notion de compétences et l'utiliser dans la gestion d'équipe
- > Utiliser avec aisance les outils et les supports de la gestion des compétences d'une équipe
- > Construire l'organisation du travail de l'équipe sur des bases fiables
- > Acquérir des outils et des techniques pour l'animation d'une équipe
- > Développer ses compétences relationnelles dans le cadre de la gestion d'équipe
- > Savoir réguler des tensions et régler des conflits au sein de l'équipe

ORGANISME : INFIPP DURÉE : 5 jours (3+2)

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

FORMATION - TUTORAT

H 660 ANIMATEUR-FORMATEUR DPC

DPC

PUBLIC : Professionnels amenés à animer des programmes DPC ; Professionnels ayant déjà animé et suivi une formation de formateurs **OBJECTIFS :**

- CONSEIL **DURÉE :** 2 jours
- > Clarifier le rôle d'un animateur et/ou de formateur dans un programme de DPC
- > Identifier les spécificités d'un programme de DPC et les impacts sur son rôle
- > Choisir les techniques pédagogiques adaptées au regard des méthodes HAS définies par rapport aux objectifs du programme de DPC
- > Formaliser le déroulé pédagogique utilisé

CONTACT : N'GUYEN Monique

ORGANISME: NONAKA

m.nguyen@anfh.fr

H 670 FORMATEUR INTERNE OCCASIONNEL + ANIMATEUR-FORMATEUR DPC

DPC

PUBLIC : Toutes personnes qui seront chargées de construire et d'animer des programmes DPC internes. Ouvert au corps médical

OBJECTIFS:

- > Animer une formation selon les standards de la qualité pédagogique en général, des attendus du DPC en particulier
- > Maîtriser le process pédagogique : Préparer, concevoir, démarrer, animer, conclure une formation
- > Animer sur la forme, pas uniquement sur le fond
- > Modifier son programme et son animation pour les rendre conformes aux attendus du DPC

ORGANISME : NONAKA

CONSEIL

DURÉE : 2 jours + 2 jours **CONTACT :** N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

S 141 FORMATION DE FORMATEURS INTERNES À LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

DPC NOUVEAUTÉ

PUBLIC : Personnels de soins : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, aides soignants, AMP, ambulanciers

OBJECTIFS:

- > Resituer les techniques de bases pour la prévention des TMS
- > Maîtriser le process pédagogique pour former des équipes de travail à la thématique
- > Élaborer son plan d'actions d'amélioration

ORGANISME: FORMAVENIR

PERFORMANCES **DURÉE :** 5 JOURS (2+3) **CONTACT :** COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

S 181 TUTORAT DES NOUVEAUX INFIRMIERS EXERÇANT EN PSYCHIATRIE DPC

PUBLIC : Cadres de santé et infirmiers expérimentés en psychiatrie **OBJECTIFS :**

- > Aider les infirmiers nouvellement recrutés en psychiatrie à mettre en application leurs savoirs
- > Évaluer la progression et les acquisitions des nouveaux infirmiers, les cibler, les adapter
- > Transmettre ses propres savoirs, ses pratiques, et son raisonnement clinique spécifiques au secteur de la psychiatrie

ORGANISME : IRFA EVOLUTION **DURÉE :** 5 JOURS (2+2+1) **CONTACT :** COUTON Nathalie

S 190 ENCADREMENT ET TUTORAT DES ÉTUDIANTS IDE DANS LE CADRE DU RÉFÉRENTIEL LMD

DPC

PUBLIC: Infirmiers et cadres

OBJECTIFS:

- > Connaître et s'approprier les nouvelles dispositions du référentiel de formation en particulier l'approche par compétence
- > Les nouvelles modalités d'encadrement et d'évaluation des étudiants en stage
- > Les missions des différents acteurs de terrain responsables de l'encadrement et de l'évaluation

ORGANISME : IFSO DURÉE : 2 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

S 191 TUTORAT DES ELEVES AIDE SOIGNANT ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

DPC NOUVEAUTÉ

PUBLIC : Les professionnels de santé prenant en charge le tutorat des élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture

OBJECTIFS:

- > Connaitre et s'approprier les éléments du référentiel métier : activités, compétences et formation
- > Comprendre l'articulation entre le projet d'encadrement du stagiaire et les objectifs visés par l'IFAS (référentiel de formation)
- > Savoir utiliser des outils d'accompagnement efficients : livret d'accueil, référentiel d'activités et de compétences propres à l'établissement, parcours d'apprentissage en lien avec le livret de stage
- > S'initier à l'analyse des pratiques et à l'évaluation
- > Apprendre à conduire les différents entretiens : accueil, bilan, encouragement, suivi, recadrage,...

ORGANISME : IFSO **DURÉE :** 2 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

HYGIÈNE, ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES ÉQUIPEMENTS

H 320 ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES LOCAUX

PUBLIC : Professionnels d'un même établissement concernés par l'hygiène des locaux (formation à organiser de préférence par établissement en Intra)

- > Situer son rôle dans la prévention des infections nosocomiales et l'hygiène de l'établissement
- > Repérer le niveau de risques infectieux et mettre en œuvre les moyens appropriés
- > Utiliser les produits et les techniques de nettoyage et de désinfection
- > Mettre en œuvre des protocoles spécifiques

ORGANISME : CNEH **DURÉE :** 2 jours

CONTACT: COUTON Nathalie

n.couton@anfh.fr

T 160 PROFESSIONNALISATION DES AGENTS DE MAINTENANCE GÉNÉRALE DES BÂTIMENTS

PUBLIC : Agents en charge de la maintenance des bâtiments et des installations **OBJECTIFS :**

> Acquérir les compétences techniques nécessaires pour pouvoir effectuer la maintenance des bâtiments et des installations

Après positionnement, la formation sera individualisée et modulaire dans les domaines suivants : peinture, menuiserie, revêtements de sol, réalisation de cloisons...

ORGANISME: AFPA

DURÉE: 2 jours par module avec un positionnement en amont **CONTACT:** COUTON Nathalie n.couton@anfh.fr

SERVICES LOGISTIQUES

T 111 ÉVALUER SA DÉMARCHE HACCP

PUBLIC : Personnels de cuisine ayant une expérience de démarche HACCP **OBJECTIFS :**

- > Renforcer les outils d'évaluation de la mise en œuvre de la méthode HACCP
- > Connaître les nouvelles obligations réglementaires en matière de sécurité alimentaire : hygiène, critères microbiologiques, traçabilité et HACCP
- > Appréhender le nouveau contexte réglementaire du « paquet hygiène »

ORGANISME: AFPA

DURÉE : 2 jours + possibilité 3 h

sur site/option

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

T 170 FORMATION MODULAIRE POUR LES PERSONNELS DE CUISINE

PUBLIC: Tous les personnels de cuisine **OBJECTIFS:**

Les besoins peuvent être différents d'une structure à une autre, suivant les pathologies accueillies, aussi l'ANFH Centre souhaite proposer des modules distincts et courts pour les thématiques suivantes :

Dans chacun des modules, l'accent sera mis sur le respect de la bonne hygiène en restauration collective et les presciptions de repas par le medecin.

- > Module 1 : Apprendre les différentes cuissons de base en collectivité, rendre la présentation plus agréable, plus accessible, suivant les quantités, la technique utilisée, la taille des portions, élaborer un menu adapté au résident en prenant en compte la qualité organoleptique des aliments.
- > Module 2 : Réaliser un repas en utilisant les différentes textures : moulinées, mixées, liquides, semi-liquides, enrichies, hachées, "manger-main", rendre la présentation plus agréable, plus accessible, suivant les quantités, la technique utilisée, la taille des portions, élaborer un menu adapté au résident en prenant en compte la qualité organoleptique des aliments.
- > Module 3 : Apprendre à adapter les menus à certaines pathologies : hyposodé, hypocalorique, diabétique,... rendre la présentation plus agréable, plus accessible, suivre les quantités, la technique utilisée, la taille des portions, élaborer un menu adapté au résident en prenant en compte la qualité organoleptique des aliments.

ORGANISME: AFPA

DURÉE: 13 actions de formation pour 2 jours chacune (programme détaillé fourni sur demande) **CONTACT:** N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

T 175 CONNAISSANCE ET MISE EN ŒUVRE DU PMS

PUBLIC : Tous les personnels de cuisine ayant une responsabilité de la mise en place du PMS

OBJECTIFS:

- > Identifier les points essentiels de la réglementation relative à l'hygiène alimentaire applicables en restauration collective (BPH, HACCP)
- > Connaître les principes de la méthode et acquérir les outils nécessaires pour s'assurer de la mise en oeuvre et du suivi
- > Identifier la méthodologie à mettre en œuvre
- > Réaliser une étude de risques HACCP
- > Rédiger ses procédures de bonnes pratiques d'hygiène
- > Vérifier l'éfficacité de son PMS

ORGANISME: FORMAVENIR

DURÉE: 2 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

PRÉPARATION AUX CONCOURS ET FORMATIONS QUALIFIANTES

P 100 DISPOSITIF DE PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE EN INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET ÉCOLES SOCIALES

Un dispositif pour apporter une aide aux directions des ressources humaines à plusieurs niveaux :

- anticiper les besoins d'accompagnement de chacun
- planifier les départs en formation
- réduire le nombre d'abandons

Un dispositif pour permettre aux agents de la Fonction Publique Hospitalière de réussir le concours d'entrée dans un Institut, de suivre la formation, d'intégrer le cursus dans leur vie professionnelle et personnelle tout au long du parcours, de se préparer à changer de métier.

3 étapes :

- Le positionnement d'une durée de 2 jours (1 + 1) comprenant des tests écrits + un entretien individuel + un travail personnalisé sur le parcours de qualification. Les résultats seront destinés aux candidats Les préconisations de formation seront destinées aux agents et à l'établissement employeur
- 2. La remise à niveau permettant d'acquérir des savoirs de base, de se préparer à être en formation
- 3. La préparation au concours comprenant des épreuves écrites et orales permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour passer le concours, de se préparer à être en formation

PUBLIC : Tout agent de la Fonction Publique Hospitalière préparant l'entrée dans un Institut de Formation aux métiers Sanitaires et Sociaux

ORGANISME: CONVERGENCES et GIP FTLV-IP

DURÉE:

Positionnement : 2 jours (1 + 1) Remise à niveau : 4 à 13 jours Préparation au concours :

6 à 18 jours

CONTACT: N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

P 120 DISPOSITIF DE PRÉPARATION À LA QUALIFICATION

PUBLIC: Agents en emplois d'avenir **OBJECTIFS:**

> Accompagner les jeunes en emplois d'avenir vers la qualification

ORGANISME: GIP FTLV-IP **CONTACT:** N'GUYEN Monique

m.nguyen@anfh.fr

Etape du dispositif:

- 1. Module de positionnement de 2 jours (1 + 1)
- 2. Remise à niveau en fonction de la formation visée : 4 à 13 jours
- 3. Préparation aux épreuves des concours : 6 à 18 jours
- 4. Formations qualifiantes

EMPLOI AVENIR



La convention tripartite signée entre l'Etat, la FHF et l'ANFH du 8 avril 2013 met à disposition des fonds.

Ces fonds sont destinés à accompagner les jeunes en Emploi d'Avenir n'ayant pas de qualification pour accéder à un premier emploi et pour leur ouvrir l'accès à une qualification professionnelle.

En région Centre, les fonds sont disponibles prioritairement dans la limite des budgets disponibles pour les formations suivantes :

- > les positionnements (2 jours),
- > les remises à niveau (en fonction du positionnement et du diplôme),
- > la préparation au concours
- > les formations qualifiantes : CAP, Titre professionnel, BTS, AS, BPJEPS...

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre **site Internet rubrique Emploi Avenir**.

CONTACT: Géraldine TROCADERO - g.trocadero@anfh.fr - Tél. 02 54 46 55 05.



JOURNÉES D'INFORMATIONS

DÉFINITION

Les journées d'information abordent chaque année l'actualité et les grands débats du secteur sanitaire, médico-social et social public sous l'angle des ressources humaines et de la formation professionnelle. Les frais pédagogiques et de restauration sont pris en charge par les crédits d'animation de l'ANFH Centre.

1. RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

DATE: Octobre / Novembre 2016

2. JOURNÉE RÉGIONALE, PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

OBJECTIF: Capitalisation des bonnes pratiques

DATE: 2ème Semestre 2016 **LIEU:** Région Centre

3. JOURNÉE RÉGIONALE GPMC

OBJECTIF: Lancement de la nouvelle cartographie regionale des metiers

DATE : 1er Semestre 2016 **LIEU :** Région Centre

D'AUTRES JOURNÉES SERONT ORGANISÉES EN FONCTION DES BESOINS.

FINANCEMENTS

FIPHFP

(Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Dans le cadre de leurs compétences réciproques, l'ANFH et le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) ont noué un partenariat pour mobiliser et coordonner leurs moyens en vue de favoriser le développement d'une offre de formations spécifiques au handicap dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Les formations éligibles aux fonds FIPHFP sont ouvertes aux agents en situation de handicap ou ayant été reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions par le comité médical ou aux agents en relation avec des agents en situation de handicap.

Des fonds FIPHFP sont également disponibles dans le cadre du Congé de Formation Professionnel.

CONTACT: Christelle WASERMAN

c.waserman@anfh.fr Tél. 02 54 74 58 40

CNSA

(Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

L'ANFH nationale a prévu de signer une nouvelle une convention trisannuelle (2016 – 2018) avec la CNSA pour le financement de différents axes de formation.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

CONTACT: Géraldine TROCADERO

g.trocadero@anfh.fr Tél. 02 54 46 55 05

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PERSONNELS DE FORMATION

LE BILAN DE COMPÉTENCES - BC

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation. L'instruction du dossier s'effectue au fil de l'eau. La demande doit être transmise 2 mois avant le début de la réalisation du bilan de compétences.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE

La VAE permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel. L'instruction du dossier s'effectue au fil de l'eau

LE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE – CFP

Le CFP propose aux agents de financer un projet personnel de formation pour accéder à un changement d'activité ou de profession, élargir le champ culturel, la vie sociale ou aboutir à un niveau de qualification supérieur.

Les dossiers sont désormais **téléchargeables** sur notre site internet régional

www.anfh.fr/centre
Rubrique
"services aux agents"

La conseillère en dispositifs individuels accompagne les établissements en matière de dispositifs individuels et accompagne les agents de la Fonction Publique Hospitalière pour leurs projets de formations.

Il est possible de contacter par téléphone la conseillère en dispositifs individuels ou de la rencontrer (sur rendez-vous).

CONTACT:

Martine SOARES Conseillère en dispositifs individuels m.soares@anfh.fr Tél. 02 54 74 98 44

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES :

Le mardi et le jeudi

L'ANFH met à votre disposition de nombreux dépliants et guides d'information sur simple demande.

Vous pouvez les découvrir sur le site

www.anfh.fr/centre

Rubrique

"services aux agents"
"DISPOSITIFS INDIVIDUELS GÉNÉRALITÉS"
"télécharger"

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PERSONNELS DE FORMATION

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des formations permettant l'accès à des diplômes du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté du ministère chargé de la santé, ainsi qu'une liste complémentaire des diplômes arrêtée par le Bureau National ANFH :

Les instances régionales de l'ANFH Centre sont chargées d'affecter les fonds mutualisés disponibles, pour le financement des études promotionnelles. Ces fonds sont réunis dans le Guichet Unique des études promotionnelles qui comprend le FMEP, le FORMEP, la subvention du Conseil Régional, la CNSA et les fonds régionaux.

Les instances régionales ont retenu deux commissions d'attribution des fonds aux établissements qui présentent des dossiers : en décembre pour les rentrées du premier semestre et en juillet pour les rentrées du second semestre.

Les principales formations financées sont plafonnées. Le montant attribué est réparti sur les frais de traitement, les coûts pédagogiques puis les déplacements. Les frais de traitement sont pris en charge sur la base du salaire à plein temps de l'agent en formation, en prenant en compte la durée de la formation et des stages (sur production des attestations de présence). Les modalités de prise en charge sont détaillées dans la fiche technique adressée à chaque établissement lors du recueil des besoins.

Les frais d'enseignement comprennent les droits d'inscription et le coût de la formation (TTC).

Les frais de déplacement sont pris en charge selon la réglementation en vigueur.

Les dossiers sont examinés par la commission des EP en fonction de l'ordre de priorité des demandes de financement renseignées par les établissements, de l'utilisation de l'enveloppe du plan de formation pour les EP et des financements antérieurs accordés à l'établissement.

Le financement d'une formation dans le cadre d'une Étude Promotionnelle (EP) est assorti d'un engagement de servir.

CONTACT:

Fabienne OVEJERO f.ovejero-marchand@anfh.fr Tél. 02.54.74.98.48

Aurélie RENARD Conseillère en Gestion de fonds a.renard@anfh.fr Tél. 02 54 74 98 47

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUE DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Pour répondre au 4ème axe du plan stratégique régional 2012-2015 sur les politiques de prévention et santé au travail, l'ANFH Centre a construit en 2014 un dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques de prévention et santé au travail des établissements de la région Centre.

Ce projet de trois ans (2014-2017) a été ouvert à tous les établissements de la région.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- > La mise en œuvre de la fonction de conseillers préventeurs mutualisée sur la région Centre
- > La professionnalisation des établissements sur les thématiques de prévention et santé au travail
- > La mise en œuvre et l'accompagnement d'une politique pérenne de Prévention et de Santé au travail dans les établissements de la région
- > L'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de la FPH

L'ANFH Centre propose à la fois une démarche globale régionale avec une mutualisation de moyens, et une approche individualisée de proximité qui s'appuie sur :

- > Deux conseillers préventeurs, agents de la fonction publique hospitalière, mis à disposition du projet appuyés par un cabinet expert, OBEA
- > Une coordination des ressources par l'ANFH
- > Une offre de prestations multiples : Formations, Accompagnement, Coaching, Audit, ...
- > La mise en place d'un groupe projet par établissement avec une communication sur le projet prévention et santé au travail aux CHSCT et au CTE de l'établissement.
- > Un état des lieux par établissement (entretien téléphonique et entretien de cadrage)
- > L'engagement des établissements sur un plan d'actions via un plan d'accompagnement signé
- > La réalisation d'un livrable sur les actions réalisées et d'un plan de pérennisation de la politique de prévention et santé au travail

L'ANFH Centre assure le pilotage, la gestion administrative et financière du projet ainsi que la coordination entre les partenaires (financeurs, établissements engagés et conseillers préventeurs). Elle met également à disposition du projet des moyens logistiques et humains.

Les conseillers préventeurs réalisent :

- > L'Etat des lieux et l'identification des besoins des établissements
- L'accompagnement à la mise en œuvre d'une politique de santé au travail et l'actualisation du Document Unique en intégrant les RPS
- > La mise en œuvre et le suivi des plans d'actions des établissements

Les conseillers préventeurs accompagnent les établissements selon une répartition géographique.

Les consultants-expert OBEA assurent :

- > La formation et l'accompagnement du développement des compétences des conseillers préventeurs
- > Les interventions auprès du comité de pilotage du projet comme expert
- > L'accompagnement et la formation des établissements de la région Centre

Le comité de pilotage est constitué des membres du Bureau de l'ANFH Centre, les conseillers préventeurs, le cabinet OBEA, un médecin du travail, les financeurs du projet ainsi que l'ANFH Centre.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUE DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Le projet (budget prévisionnel 1.5 M€) sera financé par l'ANFH, l'ARS, le FNP et les établissements. Le financement sera réalisé de la manière suivante :

La Formation dispensée par OBEA: Financement 70% (ANFH et co-financeurs) et 30% plan de formation des établissements (coût jour total: 1280)

Accompagnement par OBEA et les préventeurs : Financement ANFH et co-financeurs

À ce jour, **80 établissements se sont engagés dans ce projet.** En juillet 2015, environ **54 établissements ont réalisé l'entretien de cadrage** en présence des représentants de l'établissement, le conseiller préventeur ainsi que le consultant expert OBEA qui permet la contractualisation du projet et son plan d'action.

Afin de capitaliser des bonnes pratiques au niveau régional par l'ANFH une journée d'échange sera mise en place en 2016.

Les conseillers préventeurs sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de prévention et santé au travail :

CONTACT PRÉVENTEURS:

Chantal BROQUIN
Conseiller préventeur Dépt. 18-28-45
c.broquin@anfh.fr
Tél. 07.61.09.65.67 / 02.54.46.55.14

CONTACT ANFH:

Maffiel BONCOURRE Conseillère formation en charge du projet m.boncourre@anfh.fr Tél. 02.54.46.55.06 Franck PINON Conseiller préventeur Dépt. 36-37-41 f.pinon@anfh.fr Tél. 07.61.09.76.78 / 02 54 46 55 13

DISPOSITIF FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE LA FPH DE LA RÉGION CENTRE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GPMC



Dans le cadre de l'axe 2 du projet stratégique régional, l'ANFH Centre continue à accompagner les établissements dans la pérennisation de la GPMC et à se positionner en qualité de ressource et d'appui pour les directions.

Depuis 2015, les établissements déjà engagés (au nombre de 66 en 2014) peuvent continuer à bénéficier de l'aide de l'ANFH (Formation et accompagnement) et les établissements qui le souhaitent peuvent intégrer le dispositif avec un co-financement ANFH.

Ce dispositif comprend des formations, l'accompagnement individualisé des établissements dans la démarche GPMC selon leur situation et leurs objectifs, une mise à disposition des outils techniques, une mise à disposition d'une équipe de consultants dédiés et experts sur la GPMC et une participation financière de l'ANFH.

PRESTATIONS FORMATIONS:

FORMATION À LA CONDUITE DE PROJET

DURÉE: 2 jours

Une formation à destination des personnes désignées membres du groupe projet GPMC pour faciliter la mise en place de la GPMC en s'appuyant sur la démarche projet.

OBJECTIFS:

- > Définir ce qu'est un projet dans un contexte RH/ hospitalier (points de vigilance)
- > Les différentes phases (les outils, rôle des différents acteurs ...)
- > Les particularités d'un projet GPMC
- > Construire le cahier des charges de son projet GPMC

FORMATION POUR INTÉGRER LA NOTION DE COMPÉTENCES DANS L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

DURÉE: 2 jours

La réussite de la GPMC sur le terrain, passe par la maîtrise des démarches et méthodes de l'ingénierie des compétences, notamment pour les cadres opérationnels qui auront en charge de concrétiser la GPMC auprès de leurs collaborateurs.

OBJECTIFS:

- > Aider les cadres à déterminer et à évaluer les compétences existantes et attendues des membres de l'équipe
- > Savoir préparer et mener un entretien professionnel en tenant compte des enjeux managériaux et RH de cette pratique

FORMATION DE FORMATEURS INTERNES À LA CONDUITE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

DURÉE : 2 jours

À destination de formateurs internes pour animer des sessions de formation à la conduite de l'entretien professionnel pour les cadres.

OBJECTIFS:

- > Identifier les concepts clés de la pédagogie pour adulte
- > Repérer les messages à transmettre en matière de GPMC et la méthodologie de l'entretien professionnel en lien avec les objectifs de son établissement
- > Expérimenter l'animation de séquences de formation sur la base d'outils proposés par le prestataire

Ces prestations sont dispensées par les organismes CAPTAIN et GRAND ANGLE.

DISPOSITIF FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE LA FPH DE LA RÉGION CENTRE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GPMC



PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT QUI COMPREND :

- Accompagnement des établissements de la Région à la mise en œuvre de la GPMC opérationnel et individualisé avec mise en œuvre de la démarche métier-compétence dans la politique et les pratiques de gestion RH
- Accompagnement du réseau des référents GPMC afin de pérenniser la démarche GPMC au sein de leur établissement et dans une logique territoriale et régionale
- > Accompagnement à la réalisation de la nouvelle cartographie régionale des métiers en 2016.

Une journée régionale de lancement avec les prestataires sera programmée en 2016.

OUTILS ET GUIDE GRATUITS MIS À DISPOSITION

MODULE « GESFORM GPMC »

(Il s'adresse aux structures équipées de GESFORM) Ce module facilite :

- > l'identification des effectifs par métier
- > la gestion actuelle des métiers et des compétences : l'entretien professionnel
- > la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences

GUIDE PRATIQUE SUR LA DÉMARCHE GPMC

CONTACT:

Nathalie COUTON Conseillère en formation en charge du dispositif n.couton@anfh.fr Tél. 02 54 74 98 46

PUBLICATIONS

Après 4 ans de mise en œuvre du dispositif, l'ANFH Centre a souhaité communiquer sur le projet GPMC pour valoriser le dispositif proposé par l'ANFH avec un soutien européen, les réalisations dans les établissements des 6 départements de la région Centre et les enseignements qui en résultent.

L'ANFH Centre vous invite à consulter sur son site ANFH :

- > le film intitulé « GPMC : enjeux et bénéfices » qui comprend des reportages en établissements et des interviews avec ses partenaires
- > le document de synthèse des 4 années de GPMC intitulé : « 4 années de GPMC en région Centre 2011-2014 »

FINANCEMENTS RÉGIONAUX

L'ANFH Centre propose de co-financer les actions proposées dans le dispositif régional GPMC.

RÉSEAUX PROFESSIONNELS ET SERVICES DE L'ANFH CENTRE

1. RÉSEAUX PROFESSIONNELS

RESOFORCE: Depuis 2010, l'ANFH Centre propose aux responsables de formation des plus grandes structures un réseau professionnel d'échanges de pratiques, d'information, de réflexion, ... Une à deux réunions par an sont programmées à la Délégation du Centre.

RÉSEAU DES RÉFÉRENTS GPMC : Mis en place en 2015 pour les référents des établissements engagés dans la GPMC.

2. GESFORM

Mis à disposition gratuitement par l'ANFH aux établissements adhérents au titre du 2,1% – plan de formation, le logiciel Gesform facilite la gestion du plan de formation (saisie du pré-plan, modèles de courriers, historiques de formation...).

GESPLAN

Outil de gestion des Demandes de Prise en Charge et du Plan.

Ce logiciel est proposé aux structures de -150 agents.

GESFORM-GPMC

Outil de pilotage pour les démarches de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.

Nouvelle application à destination des établissements disposant de Gesform + et Gesform Web.

GESFORM-DPC

Gesform a été adapté et mis à disposition début 2014 pour intégrer l'obligation de DPC des professionnels de santé paramédicaux et médicaux.

GESFORM EVOLUTION

Gesform Evolution va reprendre en une application unique les fonctionnalités des outils cités ci-dessus. Les informations seront centralisées dans une base unique et les utilisateurs internes (siège, régions) et externes (établissements) disposeront du même applicatif. Le déploiement par lot a débuté en juin 2013 avec un déploiement progressif. Le module CFP a été intégré à Gesform Evolution en juin 2015.

3. PARTENARIATS

L'ANFH développe des partenariats avec différentes structures régionales et nationales afin de proposer de nouveaux projets. Dans la région Centre, le souhait est de consolider ces partenariats avec :

- > le Conseil Régional du Centre Val de Loire
- > l'ARS du Centre Val de Loire
- > la DIRECCTE du Centre
- > le Fonds National de Prévention
- > le CNFPT
- > l'UNIFAF
- > les Instituts de Formation aux métiers sanitaires et sociaux
- > le réseau régional des Missions locales du Centre
- > les Conseils Départementaux

INFORMATIONS ET RAPPELS

1. OUTILS ET SUPPORTS

À DESTINATION DES AGENTS

L'ANFH tient à votre disposition des dépliants et/ou guides pour présenter aux agents les possibilités ouvertes en matière de formation professionnelle dans la Fonction Publique Hospitalière.



Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)



Conaé de Formation Professionnelle (CFP)



de Compétence (BC)



Droit Individuel à la Formation (DIF)



Études promotionnelles (EP)

Pour bénéficier des supports :

www.anfh.fr/centre Rubrique

"établissements"

"outils"

"commander des supports

d'information"



L'entretien de formation



Le DPC expliqué aux professionnels médicaux hospitaliers



Le DPC expliqué aux professionnels de santé paramédicaux



Le passeport formation



Formation professionnelle et développement des compétences

À DESTINATION DES CHARGES DE FORMATION ET DRH

L'ANFH publie et met en ligne plusieurs guides et revues réservés aux professionnels de la formation.

Pour accéder à ces supports, connectez-vous sur www.anfh.fr/centre Rubrique "Publications ANFH"



La lettre de l'ANFH Trimestriel d'information sur la formation professionnelle de la FPH. Le magazine de l'ANFH est adressé par courrier à l'ensemble des établissements et consultable sur anfh.fr



Guide de l'imputabilité des dépenses de formation Outil opérationnel structuré en deux

parties pour définir les principes généraux et aborder des cas pratiques Accès réservé aux adhérents via anfh.fr



Guide GPMC Outil de sensibilisation.

d'information, ce guide vous accompagne dans la démarche



Guide d'apprentissage

Synthèse des pratiques d'élaboration d'un plan d'action sur l'apprentissage, ce guide vous aide à gérer un contrat d'apprentissage



Projet stratégique 2016 - 2019

INFORMATIONS ET RAPPELS

2. TAUX D'INDEMNITÉS (APPLICATION À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014)

RÉFÉRENCES:

- > arrêté du 26 août 2008 paru au JO du 30/08/2008,
- > articles 9 et 36 du décret 90-437 du 28 mai 1990 relatif aux taux des indemnités kilométriques et aux frais de séjour et d'hébergement,
- > décret n° 92-566 du 25 juin 1992 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des fonctionnaires et agents relevant de la Fonction Publique Hospitalière sur le territoire métropolitain de la France.

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES :

Véhicules utilisés	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 000 kms à 10 000 kms	+ de 10 000 kms
5 CV et -	0,25€	0,31 €	0,18 €
6 CV et 7 CV	0,32 €	0,39€	0,23€
8 CV et +	0,35€	0,43 €	0,25€

FRAIS DE SÉJOUR ET D'HÉBERGEMENT :

	Tarif maximum Paris et Province	
Indemnités repas	15,25 €	
Indemnités découchés (petits déjeuners inclus)	60,00€	
Repas ou découcher centre administratif	Réduction de 50%	

ART. 11 DU DÉCRET N° 92-566 DU 25 JUIN 1992

En cas de séjour dans une même localité, l'indemnité de nuitée est réduite de 10% à partir du 11ème jour ; cet abattement est porté à 20% à partir du 31ème jour.

POSSIBILITÉ AVANCE DE FRAIS

75% du montant des dépenses prévisionnelles par session de formation.

ANFH CENTRE

7 Rue Copernic 41260 LA CHAUSSÉE-ST-VICTOR

Tél.: 02 54 74 65 77
Fax: 02 54 74 83 70
centre@anfh.fr

L'ÉQUIPE RÉGIONALE

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

En cours de nomination à la date de l'impression Tél. 02 54 74 65 77

ASSISTANTE

MICHEL-CHAGNOT Véronique

Tél. 02 54 74 65 77 v.michel-chagnot@anfh.fr

CONSEILLERS EN FORMATION

BONCOURRE Maffiel

Tel. 02 54 46 55 06 m.boncourre@anfh.fr

COUTON Nathalie

Tél. 02 54 74 98 46 n.couton@anfh.fr

N'GUYEN Monique

Tel. 02 54 74 98 45 m.nguyen@anfh.fr

CONSEILLER EN DISPOSITIFS INDIVIDUELS

SOARES Martine

Tél. 02 54 74 98 44 m.soares@anfh.fr

CONSEILLERS EN GESTION DE FONDS

BABIN Laurence

02 54 46 55 09 I.babin@anfh.fr

GARCIA Yolande

Tél. 02 54 74 98 42 y.garcia@anfh.fr

MENANTEAU Stéphanie

Tél. 02 54 74 98 43 s.menanteau@anfh.fr

OVEJERO Fabienne

Tél. 02.54.74.98.48 f.ovejero-marchand@anfh.fr

RENARD Aurélie

Tél. 02 54 74 98 47 a.renard@anfh.fr

TROCADERO Géraldine

Tél. 02 54 46 55 05 g.trocadero@anfh.fr

WASERMAN Christelle

Tél. 02 54 74 98 40 c.waserman@anfh.fr

CONSEILLERS PREVENTEURS

BROQUIN Chantal

Département 18/28/45 Tél. 02 54 46 55 14 / 07 61 09 65 67 c.broquin@anfh.fr

PINON Franck

Département 36/37/41 Tél. 02 54 46 55 13 / 07 61 09 76 78 f.pinon@anfh.fr

COMMENT VENIR?

BUS

> De la gare SNCF

Prendre le bus « G » Gare SNCF direction « Gailletrous », Descendre à « Copernic ».

VOITURE

Sortie autoroute A10 : au rond-point des Châteaux, direction La Chaussée St Victor, 2^{ème} rue à droite, rue Copernic

Autres provenances : direction autoroute A10, Zone tertiaire parc A10 - au rond-point des Châteaux, direction La Chaussée St Victor - 2^{ème} rue à droite, rue Copernic

